


HAUT-LOQUIN et ALQUINES (62)



- LEGENDE**
- T1 - 10000 Points/Ha
 - TD1 - 9800 Points/Ha
 - T2 - 9800 Points/Ha
 - TD2 - 9400 Points/Ha
 - T3 - 9400 Points/Ha
 - TD3 - 9000 Points/Ha
 - T4 - 9000 Points/Ha
 - TD4 - 8800 Points/Ha
 - T5 - 8800 Points/Ha
 - TD5 - 8200 Points/Ha
 - T6 - 8200 Points/Ha
 - TD6 - 8000 Points/Ha
 - T7 - 8000 Points/Ha
 - TD7 - 7800 Points/Ha
 - T8 - 7800 Points/Ha
 - TD8 - 7000 Points/Ha
 - T9 - 7000 Points/Ha
 - TD9 - 6000 Points/Ha
 - T10 - 6000 Points/Ha
 - D10 - 6000 Points/Ha
 - T11 - 1000 Points/Ha

<p>A.F.A.F.E. (Application de la loi du 23 février 2005)</p> <p>Recherche des propriétaires réels et Classement des terres</p> <p>exécutés dans la zone colorée selon la légende ci-contre sous le contrôle du Conseil Départemental du au par Nicolas NANCHEN</p>	
Plan approuvé par la Commission Intercommunale dans sa séance du le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU AU Je Maire :
Plan portant en rouge les modifications prescrites par la Commission Intercommunale dans sa séance du le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU AU Je Maire :
Plan portant en bleu les modifications prescrites par la Commission Départementale dans sa séance du le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU AU Je Maire :